Association « Yenne Autrement »
25, rue des Prêtres 73170 Yenne

Yenne le 21/02/2010

À Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Yenne

objet : la maison de pays

Monsieur le Président,

Pour faire suite à une lettre que vous avez envoyée à tous les acteurs économiques du canton (en oubliant a priori les associations dont nous sommes), veuillez trouver ci-dessous quelques remarques que nous vous soumettons quant à la réalisation d'une maison de pays.

Aujourd'hui, en cette période économique morose, comme vous le soulignez d'ailleurs dans votre courrier, il nous semble complètement déplacé d'investir dans un tel bâtiment.
Non pas parce que nous sommes contre votre projet mais surtout parce que vous n'avez pas de projet !
C'est d'ailleurs un comble pour une zone agricole que couvre la CCY de mettre la charrue avant les bœufs : vous allez commencer les travaux en avril alors que vous recherchez encore et toujours, après de nombreuses réunions ce que vous allez y mettre dedans en plus de l'office de tourisme !

Nous n'avons pas le montant exact du marché mais il approcherait le 1.000.000 d' € hors frais de fonctionnement !, tout cela pour quoi ? Personne ne le sait encore ! C'est quand même choquant et inadmissible de dépenser de l'argent public de la sorte, et une simple étude auprès des citoyens montrerait certainement qu'ils ne seraient pas d'accord de payer quelques 170 € par habitant du canton (!!!) pour quelque chose d'inabouti, après tant d'années d'études pourtant ! Tel qu'il est monté actuellement, avec un coût si élevé, ce n'est peut-être pas le bon projet porteur pour le pays yennois.

Nous savons de plus que vous avez plusieurs autres projets dans les tiroirs, comme par exemple une crèche, qui, elle, serait très utile pour les habitants de la CCY. Ce projet de crèche serait un vrai plus sur le canton et d'autres projets pourraient aussi être étudiés, si vous preniez l'initiative d'y réfléchir et d'en débattre avec les personnes les plus concernées : les citoyens !

La concertation préalable, en amont, est une démarche démocratique utile, que vous avez sous–estimée pour ce projet. On ne construit pas une maison de pays pour avoir une maison de pays, sans un vrai objectif préalable affirmé et qui puisse être porté.
Vous êtes entrain de rechercher a posteriori sa justification et son utilité alors que le démarrage des travaux est imminent.

Aujourd'hui, nous croyons savoir que les marchés de travaux ne sont pas encore signés et il est peut-être nécessaire de temporiser la réalisation de cette construction. Nous ne souhaitons pas effacer complètement ce projet mais nous pensons qu'il serait plus responsable de définir l'ensemble du projet avant de commencer sa construction, pour lui donner de la cohérence et l'adhésion recherchée de tous les acteurs.

Nous vous demandons donc la suspension des travaux prévus , tant que les habitants de la CCY ne seront pas informés de la destination précise et motivée de la maison de pays. Un nouveau débat public (ou un referendum) pourrait alors être organisé pour voir si les citoyens que vous représentez adhèrent au projet.

Espérant que vous preniez conscience de l'importance de la décision qui s'impose.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Louis Belly,

NB : copie par courriel aux mairies de la CCY